

COMMUNE DE ST MARTIN DE ST MAIXENT (DEUX-SEVRES)

**REUNION DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 24 NOVEMBRE 2020**

Le 24 Novembre deux mil vingt, à 19 heures 30, les membres du Conseil Municipal, dûment convoqués, se sont réunis à la mairie, sous la présidence de Madame Angélique CAMARA, Maire.

Présents : Angélique CAMARA, Michel CHANTREAU, Erick BAUDRY, Jean-Pierre GARAUULT, Claude VEILLON, Philippe JUMEAU, Aurélie MERCIER, Eric SCHANEN, Ingrid DOUZENEL, Chiara CLAIRC, Sandra JAMBON, Céline ADAM, Paulette BRANDEAU, Nathalie STANGALINI

Absent excusé : Jacques CAILLETON (pouvoir à Mme CAMARA Angélique)

Date de convocation : 18 novembre 2020

Secrétaire de séance : Aurélie MERCIER

Aucune remarque n'étant observée sur le compte rendu du 8 octobre, celui-ci est approuvé à l'unanimité.

Avant de débiter la séance, Madame le maire accueille Monsieur MORILLON, Sté AXA Assurances. Il présente aux élus le projet de soumettre une offre d'assurance santé aux habitants de la commune.

Cette proposition s'adresse aux personnes retraitées, indépendants ou des actifs sans complémentaire. L'intérêt de la démarche est de proposer des prix négociés aux assurés. La commune serait facilitateur de ce projet en mettant à disposition une salle pour réunir les personnes intéressées. Par le passé, certaines communes du territoire ont proposé cette mise en relation entre la société AXA et ses habitants.

Après échanges en séance, le conseil municipal n'est pas favorable au projet tel qu'il a été présenté.

1-Travaux sur bâtiments publics et voirie (délibération 2020-11-01)

Compléments délibération 2020-09-01 /2020-09-02 /2020-09-03)

En septembre dernier, le conseil municipal a décidé des travaux sur :

- Le bâtiment public « Vestiaires du stade » - délibération N° 2020-09-01
- La voirie « Rue de la colline aux chênes – Charchenay » - délibération N° 2020-09-02
- Le Hall d'accueil et secrétariat mairie – délibération N° 2020-09-03

Ces travaux éligibles à une subvention du Conseil Départemental, dans le cadre de l'opération « 1000 chantiers », peuvent être immobilisés car ils apportent une sécurité sanitaire et un confort aux usagers.

Aussi, madame le maire sollicite le conseil municipal pour l'autoriser à imputer la dépense aux comptes suivants :

Pour les travaux du vestiaire du stade	au compte 21318
Pour les travaux de voirie	au compte 2151
Pour les travaux à la mairie	Au compte 21311

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité, le conseil DECIDE l'imputation des dépenses mentionnées aux comptes ci-dessus.

2-Convention Entretien Eclairage public avec la commune d'Azay le Brûlé (délibération 2020-11-02)

Madame Le Maire rappelle que le conseil municipal a décidé dans sa séance du 13 octobre 2020, l'installation de 15 lampadaires solaires sur la commune.

Parmi ces points lumineux, 2 lampadaires sont installés au lieu-dit EPRON, sur la voirie de la commune d'Azay le Brûlé.

Monsieur le Maire de la commune d'Azay le Brûlé a donné son accord pour ces équipements. A cette fin, il est nécessaire de signer la convention d'entretien d'équipement relative à ce dossier :

- La commune d'Azay le Brûlé autorise la mise en place à titre gratuit des 2 luminaires solaires
- La commune de St Martin de St Maixent assure l'entretien, prend en charge les pannes ou éventuels dommages.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré à l'unanimité,

Donne l'autorisation au maire pour la signature de la convention s'y rapportant.

3- Règlement intérieur du conseil municipal (délibération 2020-11-03)

Depuis le 1^{er} mars 2020, l'article L2128-8 du Code Général des Collectivités Territoriales précise que les communes de 1000 habitants et plus, doivent établir leur règlement intérieur dans un délai de 6 mois suivant son installation. Ce dernier définit les règles de fonctionnement du Conseil Municipal. Le projet de règlement a été adressé par mail aux conseillers.

Après échanges en séance, le Conseil Municipal DECIDE :

- D'adopter à l'unanimité, le règlement intérieur du Conseil Municipal.

4- Bons cadeaux de Noël du personnel communal (2020-11-04)

Madame Le Maire indique au conseil municipal que la précédente municipalité avait mis en place l'attribution de chèques cadeaux d'une valeur de 100 euros aux agents de la commune, pour Noël. Les agents concernés sont : stagiaires, titulaires, contractuels, rémunérés au 31 décembre de l'année en cours et présents sur toute l'année.

Après échanges en séance, le conseil décide de revaloriser le montant du chèque cadeau et le porter à 120 € par agent.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré des membres présents et représentés, Décide d'octroyer à chaque agent de la commune pour les fêtes de Noël, un chèque cadeau ou bons d'achats d'une valeur 120 €, mandate le maire pour signer les documents nécessaires s'y rapportant. Précise que la dépense correspondante sera imputée à l'article 6188.

Afin de favoriser le commerce local, la Commune va effectuer l'achat des chèques cadeaux auprès de la Chambre de Commerce et d'Industrie des Deux-Sèvres qui propose ce dispositif.

5- Urbanisme : Droit de préemption urbain (délibérations 2020-11-05 et 06)

Le conseil municipal a décidé de ne pas exercer son droit de préemption sur les biens ci-après :

<i>Nature du bien</i>	<i>Réf cadastrale</i>	<i>adresse</i>
Terrain à bâtir	ZA137	14 rue des millepertuis lot Plaine beauvais 2
Terrain+ maison	AB110	22 Rue de chabannay

6- Informations diverses

6-1 Référent Sécurité Routière :

En début de mandature, il faut désigner un référent sécurité routière sur la commune.

Monsieur GAROULT Jean-Pierre se propose.

Ses coordonnées seront communiquées au coordinateur de sécurité routière en préfecture.

6-2 Point de situation des travaux de la rue des Scythes

Suite réception de l'actualisation de l'Etude sur ce dossier, une nouvelle demande d'autorisation environnementale loi sur l'eau a été déposée aux services de la DDT, pour instructions.

Arrivée de Mme STANGALINI à 20H40.

6-3 Citerne souple incendie à Gentray

La mise en place de la nouvelle citerne a été réalisée et une convention a été signée entre la société PAIN et la commune.

6-4 Opposition du maire à l'installation d'une antenne mobile chemin de la ferraille

Madame le maire indique s'être opposée à la construction d'un pylône d'antenne relais pour TDF, au lieu-dit PRE TINET, au pont SNCF, dans le prolongement du chemin de la ferraille. Elle s'est appuyée sur l'article 9 du Plan local d'urbanisme intercommunal ; et a précisé que dans un environnement proche, plusieurs pylônes étaient existants.

6-5 GEREDIS – Travaux sur Gentray

Mr BAUDRY indique que GEREDIS projette des travaux sur Gentray afin de raccorder le pylône antenne GSMR de la SNCF au pont de tôle. L'alimentation de certains candélabres sera enterrée.

6-6 Lotissement Plaine de Beauvais 2

Madame le maire fait lecture à l'assemblée d'un courrier adressé à Mr le Président de la Communauté de Communes dans lequel elle indique que le prix du m2 est dans la fourchette haute du territoire, que les lots peinent à trouver preneur.

Dans sa réponse, Mr le Président dit qu'il n'est pas possible d'établir un prix commun au m2 des lotissements sur l'ensemble du territoire ; chaque lotissement représente une opération budgétaire fixe.

Toutefois, une réflexion sera menée pour donner une meilleure visibilité commerciale des lots de l'ensemble d'habitations Plaine de Beauvais 2.

6-7 Festivités :

Aurélie MERCIER indique que les décorations de Noël seront livrées fin de semaine pour installation à suivre.

Chiara CLAIRC fait part au conseil des projets étudiés en commission festivités.

→ Initier la décoration d'un arbre de Noël dans chaque village et proposer au vote « le plus joli arbre de Noël » à voir pour Noël 2021.

→ Etant donné que les vœux du maire ne pourront pas se dérouler sous sa forme habituelle, une carte de vœux accompagnée d'un sachet de graines de fleurs seront distribués.

6-8 Convention de mise à disposition du bungalow pour l'association de Chasse

Madame le Maire indique que suite à un échange avec le Président de l'ACCA et afin de faciliter l'utilisation du local, il demande à disposer de la clé pour la période de chasse afin éviter des allers-venues en mairie. En contre-partie, un calendrier d'utilisation sera transmis par Mr BODIN au secrétariat de mairie.

6-9 Rapport assainissement collectif et non collectif 2019

La version papier et numérique est disponible en mairie.

Les questions diverses et l'ordre du jour étant épuisés, la séance est levée à 21 Heures 40.

La prochaine séance du conseil municipal se tiendra le mardi 22 Décembre à 19H30.

CAMARA Angélique	BAUDRY Erick	JAMBON Sandra
GARAULT Jean-Pierre	CHANTREAU Michel	BRANDEAU Paulette
CLAIRC Chiara	DOUZENEL Ingrid	JUMEAU Philippe
ADAM Céline	<i>VEILLON Claude</i>	MERCIER Aurélie
CAILLETON Jacques Pouvoir à Mme CAMARA	STANGALINI Nathalie	SCHANEN Eric